

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

RAPPORT 2018-2019

VILLE DE GRENOBLE

SOMMAIRE

1-	Données générales	3
2-	Cadre bâti – Établissement recevant du public	4
3-	Voirie et espaces publics	7
4-	Services de transports collectifs	8
	Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, informatio mation, communication, services, cultures, sports, loisirs)	

1- Données générales

La Commission communale d'accessibilité (CCA) a été créée par délibération du conseil municipal le 27 novembre 2006. Elle est présidée par le Maire, et par délégation, l'élue déléguée à l'Accessibilité.

La Commission est ouverte à tous. Les principaux participants sont :

- les élus représentant la commune adjoints ou délégués à : l'accessibilité ; les personnes âgées ; l'urbanisme, le logement, l'habitat, et la transition énergétique ; la santé et la politique de prévention ; l'action sociale, l'école et le patrimoine scolaire ; le personnel ; le sport et le patrimoine sportif ; l'égalité des droits et la vie associative ; les cultures, le patrimoine culturel et socio culturel ; les espaces publics et la nature en ville.
- les associations représentant les personnes handicapées :

ADIMCP, Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux et Polyhandicapés de l'Isère

AFIPH, Association Familiale de l'Isère pour les personnes handicapées

AFM, Association Française contre les Myopathies

AMVH, Association pour Mieux Vivre le Handicap

APAJH, Association pour Adultes et Jeunes Handicapés

APF France handicap

ARDDS 38, Association de Réadaptation et de Défense des Devenus Sourds

ARIST, Association de Recherche et d'Insertion Sociale des Trisomiques

Association Parents Ensemble

ASG 38, Association des Sourds de Grenoble

AVH, Association Valentin Haüy

CDTEHD, Comité pour le Droit au Travail des Handicapés et l'Egalité des Droits

COS, Commission des Personnes Handicapées, Ville de Grenoble

Figures Libres

Grenoble Handisport

OHE PROMETHEE

PVV, Point de vue sur la ville, pour les déficients visuels

SEP Rhône Alpes, Association des Sclérosés en Plaques

Terre de Sienne

UDEV, Union Dauphiné Savoie des Déficients Visuels

UNAFAM, Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques

• les associations de personnes âgées :

Association L'Age d'Or

CLARG, Comité de Liaison des Associations de Retraités de Grenoble

CODERPA 38 Comité départemental des retraités et personnes âgées

France Alzheimer Isère

France Bénévolat Grenoble

Pays âges

• les associations d'usagers :

ADTC, Association pour le Développement des Transports en Commun

CLUQ, Comité de Liaison des Unions de Quartier

CSF, Confédération Syndicale des Familles

FCPE, Fédération des Conseils des Parents d'Elèves des Ecoles Publiques

Plateau Mistral - Eaux Claires

PEEP, Parents d'Elèves de l'Enseignements Public

• les représentants des acteurs économiques

Chambre de commerce et d'industrie de Grenoble

Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Isère

UMIH 38 Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Grenoble

• au titre des organisations syndicales :

CFDT, Confédération Française Démocratique du Travail, section syndicale Ville de Grenoble

Budget primitif accessibilité 2006 / 2019, Investissement en € :

Il s'agit des budgets relatifs à l'effort de mise en accessibilité sur l'existant, suivant les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005, et les ordonnances du 26 septembre 2014, relatives à la mise en place des Ad'Ap (agendas d'accessibilité programmée).

Les projets neufs prennent en compte l'accessibilité mais ne sont pas comptabilisés dans les données sur l'existant.

Dépenses nettes Adap Dépenses nettes voirie (compétence Métropole)

•	2006	864 000	
•	2008	1 163 800	
•	2011	1 305 880	
•	2012	1 162 950	
•	2013	1 084 550	
•	2014*	754 800	
•	2015**	571 700	407 500
•	2016	300 000	207 500
•	2017	603 500	315 000
•	2018	641 000	330 000
•	2019	1 312 000	

^{*}Année électorale, pas d'opérations importantes lancées sur l'année

Dans un contexte économique contraint, la Ville réaffirme son engagement :

- Agenda d'accessibilité programmé de la Ville : 1,3 millions d'euros en 2019
- Rôle de proposition de la Commission grenobloise d'accessibilité, avec notamment un groupe de visite des ERP
- Convention avec le FIPHFP (Fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique) tripartite: Ville de Grenoble, CCAS et Grenoble-Alpes Métropole signée avec le FIPHFP le 14 septembre 2017.

La Ville de Grenoble a été primée pour son investissement en matière d'accessibilité :

- Trophée 2015 de l'APAJH, Grenoble lauréate pour le Mois de l'accessibilité en ville
- Access City Award 2014, Grenoble est classée en seconde place des villes les plus accessibles d'Europe
- Grenoble, ville la plus accessible de France, baromètre APF/l'Express 2013/2014, aucun baromètre publié depuis 2014.

La Commission communale d'accessibilité s'est réunie le 28 janvier et le 5 septembre 2019.

2- Cadre bâti – Établissement recevant du public

L'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) de la Ville de Grenoble, déposé en octobre 2015, porte sur une durée de 9 ans, et concerne 225 ERP, auxquels il faut ajouter les équipements de proximité transférés par le CCAS (exemple : Maisons des Habitants) portant le nombre d'établissements inclus dans l'Ad'Ap de la Ville à environ 260 équipements ; coût global 12 millions d'euros.

3 périodes

Période 1, 2016-2018, 1,6 M€ Période 2, 2019-2021, 1,7 M€/an en moyenne Période 3, 2022-2024, 1,7 M€/an en moyenne

Période 1

2016 : montant prévisionnel 300 k€ (réalisé 245 000€)

- 2017 : montant prévisionnel 500 k€ (réalisé 537 000€)

- 2018, montant prévisionnel 800 k€ (réalisé 641 000€)

Pour 2016 et 2017, la priorité a été de réaliser :

✓ des petits travaux pour lever les obstacles permettant de répondre à l'usage et aux besoins (sécurisation des escaliers, boucle magnétique, visiophone, sanitaires, etc....)

^{**}Avec la création de la Métropole le 1er janvier 2015, la compétence voirie et les budgets liés ont été transférés à Grenoble Alpes Métropole.

✓ des études préalables aux opérations.

Pour 2018:

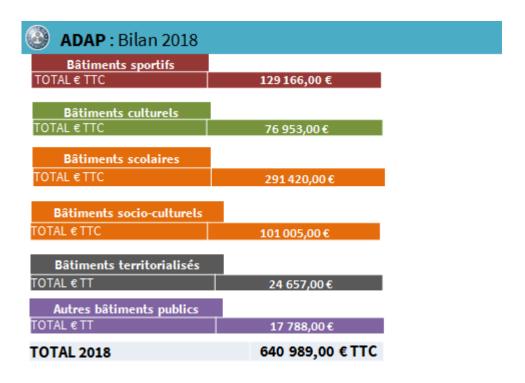
✓ priorisation d'opérations globales d'accessibilité. La stratégie de l'Ad'Ap a, en effet, évolué en 2018, au profit d'opérations d'ensemble. Cette stratégie a été validée par les directions thématiques de la Ville de Grenoble et lors de la réunion de la Commission communale d'accessibilité.

Période 2

2019 : montant prévisionnel d'investissement de 1.3M€

Evolution du budget d'investissement dédié aux travaux d'accessibilité des bâtiments communaux

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
407 550 €	203 500 €	164 700 €	245 000€	537 000€	641 000€	1 300 000€



ADAP: Bilan 2018

Equipements rendus conformes au titre de l'accessibilité en 2018

- + 1 Ecole maternelle
- + 1 Ecole élémentaire
- · + 3 Equipements sportifs
- + 1 Equipement culturel

Pour un montant total de 641 k€ TTC

SOIT 6 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES
 TOTALEMENT CONFORMES EN 2018 (en plus des 13 déjà conformes) => 19 EQUIPEMENTS
 CONFORMES EN 2018

ADAP : Program	nmation 2019 - Avancement
Bâtiments sportifs TOTAL € TTC	169 695,00 €
Bâtiments culturels TOTAL € TTC	76 541,00 €
Bâtiments scolaires TOTAL € TTC	233 994,00 €
Bâtiments socio-culturels	233 934,00 €
TOTAL € TTC Bâtiments territorialisés	78 574,00 €
TOTAL € TT Autres bâtiments publics	15 334,00 €
TOTAL € TT	33 911,00 €
Bâtiments culturels Réhab pilotées maîtrise d'ouvrag TOTAL € TTC	e 28 900,00 €
Bâtiments scolaires Réhab pilotées maîtrise d'ouvrag	
TOTAL €TTC	636 110,00 €
Autres bâtiments publics Réhab pilotées maîtrise d'ouvrag	
TOTAL € TT	39 200,00 €

Total: 1 312 259 euros TTC.

ADAP: Programmation 2019 - Avancement

Equipements rendus conformes au titre de l'accessibilité en 2019

- · +7 Ecoles maternelles
- · +7 Ecoles élémentaires
- · + 3 Equipements socio-culturels
- · + 6 Equipements sportifs
- + 2 Equipements culturels
- · + 5 Equipements territorialisés
- · +1 Equipement «Autre »
- SOIT 31 EQUIPEMENTS SUPPLEMENTAIRES SERONT TOTALEMENT CONFORMES EN 2019 (en plus des 19 déjà conformes) => 50 EQUIPEMENTS CONFORMES EN 2019

Voir le détail de l'Ad'Ap 2018/2019 dans le document annexé : annexe 2 Ad'Ap.

3- Voirie et espaces publics

Depuis le 1er janvier 2015, la compétence voirie et accessibilité de la voirie a été transférée à Grenoble Alpes Métropole.

427 km de trottoirs dont 294 km accessibles en 2019

Source : mission Accessibilité Handicap, Grenoble Alpes Métropole

Le niveau d'accessibilité moyen de la Ville est de plus de 69% en 2019, et de plus de 80% en ce qui concerne le centre-ville.

	2004	2009	2011	2015	2017	2019
Accessibilité des trottoirs :	37%	64%	68%	69%	69%	69%

ACCESSIBILITE DES TROTTOIRS 2019

Accessible	294186	68,86%
Difficilement praticable	15596	3,65%
Inaccessible	80741	18,90%
Partiellement accessible	318	0,07%
Pas de trottoir	36382	8,52%
Total général	427223	100,00%

Accessibilité carrefours :	2004	2009	2011	2015	2019
Accessible :	34%	54%	58%	60%	60%
CARREFOURS 2019					
Accessible	788		60,34%	, 0	
Inaccessible	183		14,02%	á	
Partiellement accessible	113		8,64%		
Pas de passage piéton	222		17,00%	, 5	
Total général	1306		100,00	%	

Éléments de suivi 2018

Programme Accessibilité des trottoirs 2018	Montant des travaux de proximité et d'accessibilité des trottoirs
Zone de rencontre chemin du Couvent	924
Reprise angle des rues Lastella et Ampère	23676,48
Rue Ampère	64 969,24
Zone de rencontre rue Anthoard	2419,14
Rue Louise Michel	64 287,99
Place PMR rue Joseph Bouchayer	308,1
Place PMR crèche Anatole France	835,2
Création d'une place PMR Rue Hébert	4790,51
Accessibilité 17 place de la République	8698,44
Création de places PMR avenue Maréchal	
Randon	6758,87
Angle Quai Xavier Jouvin/Pont de la citadelle	3216,44
Mise au norme de la place PMR rue Georges	
Lafourcade	2003,51

Rue Leconte de l'Isle	8 801,21
Chemin des Alisiers	37 791,15
Rue Henri Duhamel	11840,33
Abords école Clémenceau et rue Roger Louis	
Lachat	40 656,99
Abords école Driant	4 358,00
Abords école Beauvert	1 237,00
Projet participatif handi parc	50 000
Total 2018	330 000

Un schéma directeur d'accessibilité, porté par la Métropole, permettra de déterminer les principaux axes à rendre accessibles sur les 49 communes, et notamment sur le territoire de Grenoble, dans les dix années à venir.

Le Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE) est consultable en ligne sur le site web de la Ville depuis 2004 : http://www.grenoble.fr/50-handicap-et-accessibilite.htm, ainsi que l'ensemble des documents relatifs aux actions en matière d'accessibilité de la Ville (Agenda d'accessibilité programmée de la Ville de Grenoble, événementiel du Mois de l'accessibilité en Ville, et abattement facultatif sur la taxe d'habitation)

Bilan du stationnement adapté : (sur un total de 38 650 places)

2015: 1047 places

2016: 1050 places adaptées soit 2.71% (norme = 2%)

Bilan des feux sonores : (sur un total de 1 700 traversées piétonnes réglées par des feux en 2015)

2006 : 177 traversées équipées (246 dispositifs sonores)

2013 : 200 traversées équipées (370 dispositifs sonores), soit 13% des traversées piétonnes

2015 : 288 traversée équipées (550 dispositifs sonores), avec 177 dispositifs sonores sur le tram B et E,

soit 16% des traversées piétonnes

2016 - 2019 gestion par Grenoble Alpes – Métropole : données non communiquées

4- Services de transports collectifs

Compétence du Syndicat mixte des transports en commun de l'agglomération grenobloise (SMTC) Bilan 2018/2019 :

100% des stations de tram et des rames sont accessibles et 90% des arrêts de bus des lignes chrono et proximo sont accessibles (100% sur la commune de Grenoble).

Les 5 lignes de tramway sont accessibles.

48 autobus neufs accessibles ont été mis en service en septembre 2018



46 072 voyages ont été réalisés en 2017 sur le service de transport spécifique pour les personnes à mobilité réduite FLEXO+ (fréquentation stable).

Source: données SMTC

5- Thématiques et actions portées par la CCA ou d'autres services (sensibilisation, information, formation, communication, services, cultures, sports, loisirs...)

5.1 Les Référents Handicap et Accessibilité de la Ville de Grenoble

La Ville de Grenoble compte 30 référents Handicap/Accessibilité dans différents services :

Espaces verts, urbanisme réglementaire, droits de voirie, bâtiments, environnement/cadre de vie, maisons des habitants, promotion de la santé et santé scolaire, sports, culture, ressources humaines, jeunesse et vie associative ainsi que dans les musées : Musée de Grenoble et Muséum d'histoire naturelle.

Les référents :

- relaient l'information et les demandes des habitants auprès des services
- sont formés à l'accessibilité
- contribuent au « mieux vivre ensemble ».

La Ville de Grenoble a une longue tradition de travail en concertation avec les associations de personnes handicapées, les usagers et les unions de quartiers.

5.2 L'emploi des personnes handicapées à la Ville de Grenoble

Une convention triennale et tripartite a été signée avec le FIPHFP

Convention Grenoble, CCAS et Grenoble Alpes Métropole pour la période 2017-2019.

Les 3 objectifs principaux :

- Poursuivre le dispositif de maintien dans l'emploi
- Améliorer les conditions de travail, d'accueil et d'intégration professionnelle par un accompagnement pluridisciplinaire
- Garantir le recrutement de travailleurs en situation de handicap

Bilan 2018 de l'emploi des personnes en situation de handicap à la Ville de Grenoble

Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est de **8.60** % au 1 janvier 2018 soit 245 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE).

En 2018

- 1 personne recrutée sur un poste permanent
- 3 personnes recrutées en apprentissage

Le personnel en situation de handicap

- les bénéficiaires de l'obligation d'emploi appartiennent pour 57 % à la filière technique
- la répartition femmes/hommes est homogène
- 73% des agents en situation de handicap ont plus de 50 ans

Amélioration des conditions de travail

- 8 analyses ergonomiques de postes de travail
- 10 aménagements de postes
- 64 personnes BOE reçues en 2018

18 agents bénéficiant d'un auxiliaire de vie professionnelle

Aménagement du temps de travail

Un protocole d'accord de la Ville de Grenoble permet aux agents en situation de handicap de bénéficier de 2 jours de congés exceptionnels pour :

- la maintenance technique des matériels indispensables à la réalisation des tâches de travail (fauteuil, prothèses...)
- la prise en charge de situations exceptionnelles (grève, panne d'ascenseur, chute de neige, rendezvous administratif incontournable, etc...).

Aide à la scolarité

L'aide aux apprentis de 1 525€ a été allouée à 3 apprentis soit 4 575,00 €. L'indemnité d'apprentissage est de 80% de la rémunération de septembre à décembre 2018, soit 7 143,33 €. La part de la Ville de Grenoble s'élève à 1 785,80 €

Aide spécifiques: participation à l'achat de prothèses auditives pour 6 agents,

Perspectives 2019

Elaboration d'une nouvelle convention orientée sur :

- ✓ Le développement de l'apprentissage
- √ L'accessibilité numérique
- ✓ Un travail sur la pénibilité pour anticiper les reclassements
- ✓ Une meilleure prise en compte du handicap psychique

	Aide FIPHFP	Participation ville
Budget 2016	276 K€	40 k€
Budget 2017	160 K€	96 k€
Budget 2018	188 K €	
Budget prévisionnel 2019	189 K €	

5.3 Champs social

Les actions de la Ville de Grenoble concernent également le champ social : l'accès à la culture (livres sonores, spectacles en audiodescription...), le développement des pratiques handisport, ainsi que la scolarisation des enfants en situation de handicap. Les enfants sont accueillis, dans la mesure du possible, dans les classes ordinaires, mais 150 enfants sont scolarisés en ULIS. Au-delà des obligations imposées aux collectivités, la Ville de Grenoble a mis en place un service spécialisé, deux ETAPS proposent des séances hebdomadaires d'éducation physique adaptée auprès des enfants des ULIS

5.4 Accessibilité numérique

Un travail a également été mené sur l'accessibilité numérique :

- mise en place en 2018 d'un service d'accueil en Langue des signes française à l'Hôtel de ville et sur le web,
- mise en place en 2019 du même service à l'accueil de la maison des habitants Chorier Berriat,
- mise en place des registres d'accessibilité en ligne, donnant une information pour les usagers sur le niveau d'accessibilité des principaux équipements recevant du public.

5.5 Formation, sensibilisation, expertise

- La Ville de Grenoble a développé un service expert en matière d'accessibilité, la mission Accessibilité Handicap (Ville de Grenoble/Grenoble Alpes Métropole), avec pour missions :
- le conseil en accessibilité sur les projets
- la réalisation de fiches techniques relatives aux différents types de handicaps, consultables sur le site de la Ville

- la formation, sensibilisation du personnel à l'accessibilité
- l'organisation du concours des commerces accessibles en lien avec Grenoble-Alpes Métropole. Un label, associé au concours, récompense les réalisations exemplaires. Des aides aux travaux d'accessibilité sont accordées dans le cadre d'un dispositif métropolitain.

